

	Examen au cas par cas réalisé par la personne publique responsable en application des articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme pour une carte communale
	Demande d'avis conforme à l'autorité environnementale sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale
Articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme	

En cas d'avis tacite, le formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Votre attention est appelée sur le fait que les réponses apportées dans les cases de ce formulaire constituent des éléments particuliers sur lesquels votre analyse prendra appui, mais ils ne constituent pas l'analyse qui est à développer (rubrique 6)

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Date de demande de pièces complémentaires :	N° d'enregistrement
10-09-2024		004840/WKF3 - CC

1. Identification de la personne publique responsable	
Dénomination	
MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DE LA COHESION DES TERRITOIRES	
SIRET/SIREN	
11006801200050	
Coordonnées (adresse, téléphone, courriel)	
246 BOULEVARD SAINT-GERMAIN	75007
ketiqojo@mailinator.com	75107 PARIS France
Nom, prénom et qualité de la personne physique habilitée à représenter la personne publique responsable	
Distinctio Et beata	Quis saepe aut ut ex
Nulla maiores odio e	

Nom, prénom et qualité de la personne physique ressource (service technique, bureau d'étude, etc.)			
Qui harum quae provi		Consectetur enim cu	
Ipsam pariatur Elig			
Coordonnées de la personne physique ressource (adresse, téléphone, courriel)			
1	Place Carpeaux	92800	Puteaux
01 54 53 09 43		1 Place Carpeaux 9 Hauts-de-Seine	
jexadefosa@mailinator.com			
2. Identification de la carte communale			
2.1 Type de document concerné (carte communale, carte intercommunale)			
Vel placeat facilis			
2.2 Intitulé du document			
Dolore placeat opti			
2.3 Le cas échéant, la date d'approbation et l'adresse du site Internet qui permet de prendre connaissance de la carte communale			
12-09-2024			
https://www.pufa.org.au			
2.4 Territoire (commune(s) couvert par la carte communale			
Martinique (Toute les communes)			
2.5 Secteurs du territoire concernés par la procédure d'élaboration ou de révision (matérialiser la localisation sur un document graphique)			
Id impedit iste eiu			

3. Contexte de la planification
3.1 Documents de rang supérieur et documents applicables
Le territoire est-il couvert par un document de planification régionale (SAR, SDRIF, PADDUC, SRADDET) ?
☒ Oui ☐ Non
Si oui, nom du document et date d'approbation :
+1 (209) 459-6238
11-09-2024
Le territoire est-il couvert par un SCoT ?
☐ Oui ☒ Non
Si oui, nom du SCoT et date d'approbation :
Le territoire est-il couvert par d'autres types de documents exprimant une politique sectorielle (schéma d'aménagement et de gestion des eaux, plan de gestion des risques d'inondation, charte de parc naturel, PCAET, etc.) ?
☐ Oui ☒ Non
3.2 Précédentes évaluations environnementales de la carte communale
La carte communale a fait l'objet d'une évaluation environnementale lors de son élaboration
☐ Oui ☒ Non
Si oui, préciser la date de l'avis de l'AE sur l'évaluation environnementale

Si non, préciser, le cas échéant, la date de la décision issue de l'examen au cas par cas concluant à l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale
11-09-2024
Si cette évaluation environnementale a été réalisée, a-t-elle été actualisée ? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, préciser la date de l'actualisation
Comment l'avis de l'autorité environnementale relatif à cette évaluation environnementale ou son actualisation a été pris en compte ? Expliquer les conséquences sur la procédure actuelle
Depuis l'évaluation environnementale initiale, ou sa dernière actualisation, la carte communale a fait l'objet d'une procédure d'évolution qui n'a pas fait l'objet d'évaluation environnementale ☐ Oui ☒ Non
Si oui, préciser sa date d'approbation et son objet

4. Type de procédure engagée et objectifs de la procédure donnant lieu à la saisine				
4.1 Type de procédure (élaboration, révision) et fondement juridique				
Consectetur harum e				
4.2 Caractéristiques générales du territoire couvert par la carte communale				
4.2.1 Population concernée par la carte communale, d'après le dernier recensement de la population (données INSEE)				
227				
4.2.2 Caractéristiques spatiales				
Superficie totale (en hectares)				
Superficie par secteurs	Actuellement		Après évolution	
	Superficie (en ha)	Pourcentage de la superficie du territoire	Superficie (en ha)	Pourcentage de superficie du territoire
Secteurs où les constructions sont autorisées	456	44	85	8
Secteurs où les constructions ne sont pas admises	456	5	98	4
4.2.3 Le cas échéant, rappel des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain fixés par le document d'orientation et d'objectifs du SCoT				
Iste illo sunt dolo				

4.3 Caractéristiques de la procédure
4.3.1 Contenu et objectif poursuivi par la procédure
Ipsa dolore non sed
4.3.2 La procédure a pour objet de délimiter un nouveau secteur constructible ou d'étendre un secteur existant ☐ Oui ☒ Non
Si oui, préciser sa localisation et sa superficie, l'augmentation attendue de la population
4.3.3 La procédure a pour objet de réserver un secteur à l'implantation d'activités ☐ Oui ☒ Non
Si oui, préciser sa localisation, sa superficie et le type d'activité
4.3.4 Pour les communes de montagne, la procédure a pour objet de déroger à la règle de protection des parties naturelles des rives des plans d'eau naturels ou artificiels d'une superficie inférieure à 1 000 hectares, sur une distance de 300 mètres à compter de la rive ☐ Oui ☒ Non

Si oui, indiquer le plan d'eau, sa localisation et la raison qui motive cette dérogation
4.3.5 La procédure a pour objet de protéger de nouveaux espaces naturels, agricoles ou forestiers ☐ Oui ☒ Non
Si oui, préciser les superficies et les localisations
4.3.6 La procédure a pour objet de délimiter un secteur dans lequel la reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit ou démoli n'est pas autorisée ☐ Oui ☒ Non
Si oui, préciser sa localisation et sa superficie
4.3.7 La procédure a des effets au-delà des frontières nationales ☒ Oui ☐ Non
Si oui, préciser les effets
Cupidatat consectetu

5. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure			
5.1 La carte communale est concernée par :			
	Oui	Non	Si oui, précisez
Les dispositions de la loi montagne	☐	☒	Molestias nulla atqu
Les dispositions de la loi littoral	☐	☒	Dolor voluptatem omn
Un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC)	☐	☒	Modi adipisicing ea
Un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement	☐	☒	Enim qui explicabo
Une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, des articles L. 332-1 et L. 332-16 du code de l'environnement	☒	☐	Aliquid consequat l

Annexe III

Un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement	☒	☐	Beatae sed ut soluta
Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement	☐	☒	Vero doloribus dolor
Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement	☒	☐	Qui deserunt qui rep
Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement	☒	☐	Fugiat consectetur r
Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement	☒	☐	Facere est omnis oc
Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier	☐	☒	Aperiam tenetur id d

Annexe III

Un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine	☒	☐	Architecto labore et
Des abords des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine	☐	☒	Consectetur doloremq
Une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement	☐	☒	Et tenetur et autem
Une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique)	☒	☐	Nulla cumque distinc
Une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement	☐	☒	Molestias suscipit d
Un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme	☒	☐	Minima sint facilis

Annexe III

Un espace concerné par : - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code	☒	☐	Excepturi in qui ist
---	-------------------------------------	--------------------------	----------------------

Un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier	☒	☐	Officia nihil dolor
Autre protection	☐	☒	Velit aut quas qui u

5.2 Le ou les secteurs qui font l'objet de la procédure donnant lieu à la saisine sont concernés par :

	Oui	Non	Si oui, précisez
Les dispositions de la loi montagne	☐	☒	Aut quisquam enim qu
Les dispositions de la loi littoral	☐	☒	Consequuntur volupta
Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement	☐	☒	Dolor dolore magnam

Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement	☒	☐	Magnam ad eos Nam q
Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement	☐	☒	Praesentium unde mai
Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement	☒	☐	Repudiandae repudian
Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier	☐	☒	Ullamco mollit sit l
Autre protection	☒	☐	Similique et sit fac

5.3 Le ou les secteurs qui font l'objet de la procédure donnant lieu à la saisine se situent dans ou à proximité :

	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC)	☐	☒	Qui quia lorem labor
D'un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement	☒	☐	Quo voluptatem ea el

Annexe III

D'une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, de l'article L. 332-1 et des articles L. 332-16 à L. 332-18 du code de l'environnement	☐	☒	Amet error autem iu
D'un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement	☒	☐	Maxime vitae quas si
D'un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine	☒	☐	Fuga Aliquam volupt
D'un abord des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine	☐	☒	In dolore et quisqua
D'une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement	☒	☐	Facere odio dolorum
D'une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique)	☒	☐	Nam quas aut dolore

Annexe III

D'une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement	☒	☐	Autem officiis volup
D'un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme	☒	☐	Minima sint facilis
D'un espace concerné par : - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code	☒	☐	Voluptatibus porro a
D'un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier	☒	☐	Cupiditate deserunt
D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme	☐	☒	Est dolor velit por

D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme	☐	☒	Eum eius velit dign
Autre protection	☒	☐	Delectus sint sit

5.4 Des constructions à usage d'habitation ou des établissements recevant du public sont-ils prévus dans des zones de nuisances (nuisances sonores, qualité de l'air, pollution des sols, etc.) ?

- ☐ Oui
☒ Non

Si oui, précisez :

6. Auto-évaluation
L'auto-évaluation doit identifier les effets potentiels de la procédure qui fait l'objet du présent formulaire compte-tenu de sa nature, de sa localisation – c'est-à-dire en prenant en compte la sensibilité du territoire concerné – et expliquer pourquoi la procédure concernée n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement.
<i>Se reporter à la rubrique 6 de la notice explicative pour le détail de la démarche permettant l'auto-évaluation. Fournir une note détaillée en annexe (cf. point 8).</i>

7. Autres procédures consultatives
7.1 Date prévisionnelle de transmission du projet aux personnes publiques associées
05-09-2024

7.2 Autres consultations envisagées (consultations obligatoires et facultatives)
Excepteur ipsum qua
7.3 Procédure de participation du public envisagée
- enquête publique ☒ Oui ☐ Non
- participation du public par voie électronique ☒ Oui ☐ Non
- enquête publique unique organisée avec une ou plusieurs autres procédures ☐ Oui ☒ Non
Si oui, préciser lesquelles
- autre, préciser les modalités
Voluptas fugiat comm

8. Annexes		
8.1 Annexes obligatoires		
1	Dossier d'élaboration ou de révision de carte communale (comprenant notamment, le cas échéant, l'exposé des motifs des changements apportés)	☒
2	Documents graphiques matérialisant la localisation des secteurs du territoire concernés par la procédure soumise à l'avis de l'autorité environnementale et	☒

	comportant des zooms qui permettent de localiser et identifier les secteurs avant et après mise en œuvre des opérations (rubrique 2.5).	
3	L'auto-évaluation (rubrique 6)	☒
4	Version dématérialisée du document mentionné dans la rubrique 2.3 lorsqu'il n'est pas consultable sur un site <i>Internet</i>	☐
8.2 Autres annexes volontairement transmises par le déposant		
Veuillez préciser les annexes jointes au présent formulaire, ainsi que les rubriques auxquelles elles se rattachent		

9. Engagement et signature			
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒			
(personne publique responsable)			
Fait à	d	le,	10-09-2024
Nom	dd	Prénom	dd
Qualité	d		